



## Règlement sportif snooker Championnat de Ligue

*Edition du 21 septembre 2015*

### **Article 1 : Journées de compétition**

Aux six journées de compétitions régionales prévues par le calendrier de la commission sportive nationale snooker (CSNS) se substituent respectivement et dans l'ordre :

- \_ le tournoi départemental 1 (TD1) à la place du ranking 1
- \_ le tournoi départemental 2 (TD2) à la place du ranking 2
- \_ le tournoi départemental 3 (TD3) à la place du ranking 3
- \_ le tournoi départemental 4 (TD4) à la place du ranking 4
- \_ le tournoi départemental 5 (TD5) à la place du ranking 5
- \_ la finale de Ligue à la place du ranking 6

Les tournois départementaux se déroulent exclusivement au sein des comités départementaux (CD) de la Ligue Lorraine de Billard (LLB) (CD 54, 55, 57, 88) et forment les différents championnats départementaux.

La finale de Ligue fait l'objet d'une rencontre entre les meilleurs joueurs de chaque CD représenté.

### **Article 2 : Modalités d'organisation des tournois départementaux**

#### ***Article 2.1 : Règlement départemental***

Chaque CD doit se doter d'un règlement pour organiser ses tournois départementaux, et le transmettre pour information au responsable de Ligue.

#### ***Article 2.2 : Date de compétition***

La compétition doit se dérouler à la date prévue par le responsable de Ligue. Si, exceptionnellement, la compétition ne se déroule pas à la date prévue, le responsable sportif départemental doit prévenir le responsable de Ligue au moins 10 jours avant la nouvelle date de la compétition, afin que le responsable de Ligue puisse correctement en informer la CSNS.

### ***Article 2.3 : Délai d'inscription***

Les responsables sportifs départementaux doivent faire parvenir au responsable de Ligue au moins 72h à l'avance la liste des inscrits à un tournoi départemental, c'est-à-dire avant le jeudi précédant la compétition à 20h.

Note : le traitement des licences étant désormais informatisé, un joueur qui n'apparaît pas sur la base de données fédérale 48 heures avant la compétition ne pourra prétendre à participer.

### ***Article 2.4 : Format de jeu***

Les responsables sportifs départementaux peuvent organiser les tournois départementaux selon le format qu'ils souhaitent.

### ***Article 2.5 : Transmission des résultats***

Les résultats des tournois départementaux devront être transmis au responsable de Ligue dans les sept jours qui suivent la compétition.

### ***Article 2.6 : Sanctions***

Si un CD contrevient à l'un de ces alinéas de cet article 2, la compétition relative à cette contravention sera annulée et les résultats ne seront pas pris en compte.

## **Article 3 : Classements départementaux**

Des classements départementaux sont établis à la suite des tournois départementaux. Seuls les quatre meilleurs résultats sur les quatre journées de compétitions départementales sont pris en compte dans le classement départemental final. Les CD établissent leur classement comme ils l'entendent : points de compétition, bonus, malus... Seulement, à la fin, un classement clair doit s'extraire : 1er, 2ème, 3ème... de CD.

Les classements départementaux ne donnent pas de points au ranking national snooker.

Les meilleurs de chaque CD sont sélectionnés pour la finale de Ligue.

## **Article 4 : Transmission des listes pour la finale de Ligue**

Les CD ont un délai à respecter pour donner la liste des joueurs souhaitant participer à la finale de Ligue.

### ***Article 4.1 : Cas général***

La liste doit être transmise au responsable de Ligue le lundi précédant la compétition à 20 heures.

### ***Article 4.2 : Cas particuliers***

Exceptionnellement, la date butoir de transmission pourra être avancée ou reportée. Si tel devait être la cas, le responsable de Ligue avertira les responsables de club et les responsables sportifs

départementaux dans les meilleurs délais.

**Article 4.3 : Aucune liste transmise**

Si aucune liste n'est transmise dans les délais, aucun joueur ne sera qualifié dans le CD concerné, et les places seront redistribuées au prorata dans les autres CD.

**Article 5 : Qualification à la finale de Ligue**

**Article 5.1 : Nombre de joueurs en finale de Ligue**

Le nombre de joueurs sélectionnés pour la finale de Ligue dépend du nombre total de joueurs inscrits au niveau de la Ligue.

<b>Nombre total de joueurs dans la Ligue</b>	<b>Nombre de joueurs en finale de Ligue</b>
Inférieur ou égal à 8	Tous les joueurs
De 9 à 15	8 joueurs
De 16 à 23	10 joueurs
Plus de 24	12 joueurs

**Article 5.2 : Joueurs qualifiés**

Pour la finale de Ligue sont qualifiés les meilleurs joueurs issus des différents classements départementaux selon ce barème : le champion de CD, le reste des places distribué au prorata du nombre de participations.

**Article 5.3 : Places au prorata**

Les places disponibles par prorata sont attribuées aux différents comités départementaux selon le calcul correspondant à la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de places au prorata}}{\text{multiplié par le nombre de participations aux tournois départementaux de chaque CD}} \\ \text{divisé par le nombre total des participations au niveau de la Ligue}$$

**Article 6 : Déroulement de la finale de Ligue**

**Article 6.1 : Lieux**

Les différents clubs candidats à l'organisation de la finale de Ligue ont envoyé dans les délais une demande d'organisation de cette compétition au responsable de Ligue.

Le responsable de Ligue, en accord avec la commission sportive de la LLB, décide du lieu de l'organisation des différents tournois, en veillant à ce que les divisions tournent dans les CD d'une année à l'autre.

Le lieu de déroulement de la finale de Ligue sera indiqué par le responsable de Ligue avant le début du tournoi départemental 5.

### ***Article 6.2 : Tirage au sort***

Le tirage au sort sera effectué par le responsable de Ligue, en accord avec la commission sportive de la LLB.

### ***Article 6.3 : Convocation à la finale de Ligue***

Les horaires de convocation des joueurs seront transmises par le responsable de Ligue le mercredi précédant la finale de Ligue.

### ***Article 6.4 : Format de la finale de Ligue***

Le format de la finale de Ligue à 8 joueurs :

- ≡ 2 poules de 4 joueurs en double KO
- ≡ Qualification des 2 meilleurs de chaque poule pour les demi-finales
- ≡ Dans la mesure du possible, deux membres d'un même CD ne se rencontrent pas au premier tour
- ≡ Têtes de série : les premiers de CD (dans la mesure du possible)

Le format de la finale de Ligue à 10 joueurs :

- ≡ Tableau double KO 8 joueurs avec entrée de 4 têtes de série au 2<sup>e</sup> tour
- ≡ Sortie pour les ½ finales (2 joueurs côté gagnant et 2 joueurs côté perdant)
- ≡ Dans la mesure du possible, deux membres d'un même CD ne se rencontrent pas au premier tour
- ≡ Têtes de série : les premiers de CD (dans la mesure du possible)

Le format de la finale de Ligue à 12 joueurs :

- ≡ 4 poules de 3 joueurs
- ≡ Qualification des 2 meilleurs de chaque poule pour les ¼ de finale
- ≡ Dans la mesure du possible, deux membres d'un même CD ne se rencontrent pas dans les poules
- ≡ Si 2 membres d'un même CD se retrouvent dans la même poule, ils s'affronteront lors du premier match de la poule, pour éviter les arrangements
- ≡ Têtes de série : les premiers de CD (dans la mesure du possible)

Si la finale de Ligue ne contient pas 8, 10 ou 12 joueurs, le responsable de Ligue est compétent pour imposer un format adapté.

### ***6.5 Feuilles de match***

Pour chaque match joué, une feuille de match doit être remplie. Tous les champs doivent être renseignés : noms, scores (points de frame et score final), breaks, remarques. Ce sont ces feuilles qui feront foi en cas de litige ultérieur. Le responsable snooker de Ligue conserve ces feuilles jusqu'à la fin de la saison.

### ***Article 6.6 : Retard***

Retard non avisé : Un joueur n'ayant pas prévenu de son retard et n'étant pas présent à l'heure effective du début de son match perd automatiquement la première frame. Après un quart d'heure de retard supplémentaire, le match est perdu.

**Retard avisé :** Si le joueur prévient le directeur de jeu de son retard, et si celui-ci est justifié – ce qui est laissé à l'appréciation du directeur de jeu – le match pourra être reculé de 30 minutes au maximum en temps normal, et d'une heure au maximum en cas d'intempéries (neige, verglas...).

NB : Il est de la responsabilité des joueurs de consulter le bulletin météo de la journée de compétition et d'adapter l'heure de leur départ de leur domicile en fonction.

### **Article 6.7 : Absence**

**Absence avisée et justifiée :** si un joueur - ou son club d'appartenance - prévient le responsable de Ligue au moins 72 heures à l'avance, c'est-à-dire le jeudi soir précédant la compétition (hors cas de force majeure), de son absence à la finale de Ligue, et si la raison est motivée et jugée recevable par le responsable de Ligue, en accord avec la commission sportive de la LLB, aucune sanction ne pourra être infligée au joueur absent.

**Absence injustifiée et/ou non avisée :** Si un joueur qui n'a pas prévenu de son absence à la finale de Ligue dans les délais (72 heures à l'avance) et qu'il ne se présente pas lors de la journée de compétition, il s'expose à des sanctions disciplinaires.

En cas de force majeure, le motif de l'absence doit parvenir au responsable de Ligue dans la semaine qui suit la compétition, qui jugera de la recevabilité de la requête, en accord avec la commission sportive de la LLB.

### **Article 6.8 : Abandon**

Hors cas de force majeure dûment avisé au directeur de jeu qui transmettra au responsable de Ligue, habilité à juger de la recevabilité de la requête en accord avec la commission sportive de la LLB, tout abandon au cours de la finale de Ligue ne donnera lieu à aucun point de compétition. Dans le cas où le motif est recevable, le joueur marquera les points correspondant au rang qu'il aurait obtenu s'il avait perdu tous les matches éventuels qui auraient dû suivre son abandon.

### **Article 7 : Arbitrage**

#### **Les "miss"**

Lors des phases départementales, liberté est laissée aux responsables sportifs départementaux pour faire appliquer cette règle.

Les fautes "miss" sont illimitées lors de la finale de Ligue, suivant les règles du code sportif et dans le respect du fair-play approuvé par le directeur de jeu ([article 2.3.14 du code sportif](#)).

### **Article 8 : Cas non traités**

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront examinés et tranchés par le responsable snooker de Ligue, en accord avec la commission sportive de la Ligue Lorraine de Billard.